

CONSEIL METROPOLITAIN DES 22 ET 23 JUIN 2023**Délibération n° 2023 – 75****20 - Nantes – Projet Loire au cœur - Aménagement de la place de la Petite Hollande – Modification du programme - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable**

Date de la convocation : le 16 juin 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Eric COUVEZ

Présents : 83

M. AFFILE Bertrand, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAV Yves, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE COULM Juliette), Mme BIR Cécile (pouvoir à Mme LEBLANC Nathalie), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. BELHAMITI Mounir), M. GARREAU Jacques (pouvoir à M. GROLIER Patrick), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PINEAU Jacques (pouvoir à M. GUINE Thibaut), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme BASSANI Catherine), M. TERRIEN Emmanuel (pouvoir à M. DESCLOZIERS Anthony), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme GUERRIAU Christine)

Absents : 2

Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe

Délibération

Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023

20 - Nantes – Projet Loire au cœur - Aménagement de la place de la Petite Hollande – Modification du programme - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

Exposé

Par délibération du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a approuvé le programme relatif au projet d'aménagement des espaces publics Gloriette - Petite Hollande à Nantes et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 65 000 000 € HT soit 78 000 000 € TTC. Il a par ailleurs autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, approuvé les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et fixé les modalités de la concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme. Cette concertation préalable s'est clôturée le 3 février 2021 et a fait l'objet d'un bilan approuvé par délibération du conseil métropolitain du 9 avril 2021.

Gloriette Petite-Hollande est la pièce opérationnelle maîtresse du projet urbain Loire au Cœur développé par l'agence TER lors du dialogue compétitif de 2017, reliant la gare à la Loire depuis le Bas Chantenay jusqu'au canal St- Félix.

Les enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ont amené à requestionner certains points du programme : viabilité de la grande esplanade, proximité de la voie par rapport aux habitations et gênes acoustiques associées, pérennité des micocouliers de la rive Nord suite aux travaux de voirie à proximité, adaptation pendant les périodes de canicule.

Le programme de l'opération a donc été enrichi pour faire du projet Gloriette Petite Hollande un véritable accélérateur de la transition écologique en prévoyant :

- une augmentation des surfaces de pleine terre,
- une densification des strates végétales et restauration d'un sol vivant pour créer des îlots de fraîcheur tout en préservant le rapport au patrimoine,
- la gestion encore plus intégrée des eaux pluviales,
- la création de cheminements piétons et pistes cyclables ombragés et accessibles pour favoriser les modes actifs,
- une voirie éloignée des façades afin d'améliorer le confort acoustique pour les habitants,
- un ponton en Loire encore plus respectueux de la végétation de bord de fleuve et de son intégration à proximité du Mémorial de l'abolition de l'esclavage.
- un marché Petite Hollande de grande ampleur positionné le long des arbres qui bordent le tramway et sur une esplanade complémentaire.

Le périmètre est ajusté pour permettre la rénovation du square Daviais et l'aménagement des abords de la piscine Léo Lagrange. Il exclut désormais la partie du quai de la Fosse situé à l'Est du pont Anne de Bretagne, qui sera intégrée dans le projet global de réaménagement du quai de la Fosse.

Pour rappel, les autres objectifs initiaux du projet restent inchangés :

- inscrire ces aménagements dans le plan de cohérence de la Loire à la gare,
- accompagner et finaliser la mise en valeur de l'île Feydeau,
- favoriser les perspectives historiques vers la Loire et les façades du quai de la Fosse,
- conforter les conditions d'accès à la station tramway Médiathèque,
- assurer les conditions d'un maintien de la tranquillité publique.

Les évolutions de programme n'entraînent pas d'évolution de l'enveloppe financière de l'opération.

Un temps de présentation aux citoyens ayant participé aux démarches de dialogue citoyen conduites en 2017 et 2019 a été organisé. Il a permis de confronter les nouvelles intentions du projet aux attentes citoyennes pour Nantes - Loire au Cœur. Ce panel accueille très favorablement la prise en compte des évolutions climatiques avec une plus forte végétalisation. Les citoyens soulignent aussi la confirmation d'une place pour accueillir différents usages possibles de la place par toutes et tous, en lien avec les enjeux de mobilité. Les citoyens réaffirment leur point d'attention sur le lien à la Loire, le maintien du marché hebdomadaire et la prise en compte des enjeux de sécurité du site notamment la nuit. Des temps de présentations ont également permis de présenter ces nouvelles intentions aux commerçants du marché et aux représentants des commerçants riverains.

Ainsi, compte tenu de ses caractéristiques et des modifications apportées aux objectifs, le projet nécessite l'organisation d'une nouvelle concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme, qui s'inscrit en complément de la démarche de dialogue citoyen engagée depuis 2018.

L'objectif de la concertation est d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes souhaitant s'exprimer sur le projet et de recueillir leurs avis afin de l'enrichir et d'améliorer la qualité de la décision publique qui sera prise à l'issue de la participation du public.

La concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Dans ce cadre, il convient de définir les modalités de la concertation préalable, qui portera sur les objectifs décrits ci-dessus.

Ainsi, en complément des démarches de dialogue citoyen déjà engagées, il est proposé d'organiser la concertation sous la forme d'une présentation publique du projet, d'une exposition, et de la mise à disposition d'un registre dématérialisé sur le site internet de Nantes Métropole et d'un registre papier.

Le Conseil délibère et, après vote électronique par 77 voix pour et 18 abstentions

1 – approuve la modification des objectifs poursuivis par le projet d'aménagement des espaces publics Gloriette Petite Hollande à Nantes,

2 – décide des modalités de la concertation préalable consistant en une présentation publique du projet, une exposition, un registre dématérialisé sur le site internet de Nantes Métropole et un registre papier,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 23 juin 2023

Eric COUVEZ



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **30 JUIN 2023**

Transmise en préfecture le :